

Quelques-uns de mes collègues auront peut-être d'autres observations à faire durant le débat sur cette question et sur d'autres sujets connexes.

Je lisais un article du *Globe and Mail* de ce matin au sujet d'une entrevue avec le secrétaire Morton. L'auteur signale que certaines compagnies pétrolières devraient examiner la solution proposée par le Canada. Il déclare en outre que les dangers écologiques en cause se ressemblent beaucoup. Un pipe-line passant par le détroit de Puget et une ligne de pétroliers de là à la Californie créerait les mêmes dangers écologiques qu'une ligne de pétroliers d'un port de l'Alaska vers le détroit de Puget. Je signale donc cet article, monsieur l'Orateur, pour montrer qu'un pipe-line traversant la vallée du Mackenzie n'est pas nécessairement une solution idéale.

• (12.50 p.m.)

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Je dois à regret signaler au député que son temps de parole est expiré.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre la parole sur l'avis de motion présenté par l'honorable député de Peace River (M. Baldwin), avis de motion qui se lit comme suit:

Que cette Chambre s'oppose au projet du pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers en raison des dangers que présente ce projet, sur le plan écologique, pour la population, les villes de la Colombie-Britannique et les ressources nationales des côtes et des mers occidentales du Canada et que cette Chambre presse le gouvernement de faire procéder immédiatement à une étude franche des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique.

Monsieur l'Orateur, je crois que cet avis de motion comprend un illogisme. On demande que la Chambre s'oppose au projet de construction du pipe-line transalaskien, de même qu'au transport du pétrole, par voie maritime, le long des côtes ouest du Canada. Je ne vois vraiment pas par quel moyen le pétrole pourrait être transporté autrement.

Je suis cependant d'avis qu'il est bon de faire une étude approfondie des conséquences possibles des deux voies de transport du pétrole, mais je considère que le transport par pipe-line serait préférable. Il faudrait cependant que la construction de ce pipe-line soit d'abord approuvé par la ou les provinces qu'il traverserait et que des dispositions spéciales soient prises en vue de prévenir les bris du pipe-line, ce qui pourrait nuire à l'équilibre écologique de la région en cause.

Je proposerais que le gouvernement exige que les constructeurs de ce pipe-line emploient des Canadiens et utilisent des fonds canadiens pour le financement de ce projet.

Je ne partage pas l'avis du député de Peace River qui s'oppose aux deux solutions susmentionnées. Le développement des industries pétrolières de l'Alaska favorisera beaucoup, j'en suis persuadé, celui de l'industrie pétrolière du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Monsieur l'Orateur, tous savent qu'il existe beaucoup de pétrole inexploité au Yukon, étant donné qu'il est très difficile pour les compagnies de rendre leur exploitation rentable, à cause de la grande difficulté à acheminer le pétrole chez les consommateurs des grandes aggloméra-

tions. Si un pipe-line traverse le Yukon, il sera beaucoup plus facile pour les compagnies qui exploitent le pétrole de l'acheminer aux raffineries situées plus au sud.

Je désire faire une suggestion au gouvernement relativement à ce problème. A mon avis, il serait souhaitable que celui-ci étudie la possibilité de faire construire des raffineries au Canada. Si les autorités gouvernementales décidaient de subventionner ces industries de façon adéquate, les Américains seraient probablement intéressés à faire raffiner le pétrole au Canada.

J'aurais encore de nombreuses suggestions à faire, mais je préfère attendre que ce projet soit plus élaboré et que les coûts en soient établis.

Nous, du Ralliement créditiste, appuyons donc, en partie, l'avis de motion de l'honorable député de Peace River, du moins en ce qui a trait à l'étude nécessaire, et nous demandons au gouvernement d'étudier sérieusement la rentabilité d'un pipe-line transalaskien.

Nous sommes d'accord avec le NPD sur la possibilité, pour le Canada, d'être propriétaire d'un pipe-line, ou de former une corporation qui en serait propriétaire, ce qui favoriserait le transport de notre pétrole vers les centres qui en ont besoin, ou vers des usines de transformation établies dans des milieux où la main-d'œuvre est abondante et les coûts moins élevés.

Je crois également que si nous possédions un pipe-line, nous pourrions proposer aux États-Unis de l'utiliser, moyennant un droit qui garantirait la rentabilité de ce pipe-line.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, puis-je signaler qu'il est une heure?

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil, et la Chambre reprendra ses travaux à deux heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

[Traduction]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je me félicite du débat d'aujourd'hui sur le très important problème de la construction de pipe-lines dans le Grand Nord. Nous reconnaissons tous, je pense, qu'il est très important de trouver le moyen de construire des oléoducs dans le Grand Nord, car cela serait utile à l'ensemble du Canada et favoriserait tout particulièrement la mise en valeur de nos régions septentrionales. En ma qualité de ministre responsable du Nord canadien, il m'appartient de prendre position sur cette question.

Je n'ai pas l'intention de traiter de la question du pipe-line transalaskien qui doit relier la baie Prudhoe au port de Valdez, ni de la route maritime que devraient emprunter les pétroliers. Je pense que certains de mes